

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

DELIBERATION N°06 - DCM-2026022606

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 19
Votants : 24
Pour : 24
Contre : -
Abstentions : -

**Objet :
Recrutement
emplois non
permanents**

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 février 2026

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, M. Gérard ELGART, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUPIN
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à Mme Simone PUYO
Mme Martine BECRET donne pouvoir à M. Christophe MARTIN
Mme Hélène ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Dominique LAVIGNE

Membres excusés :

Mme Monia EVENE-MATEO

Membres absents :

M. José DOS SANTOS
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER
M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Marie-José ROQUES

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, *Adjoint délégué aux Ressources humaines*

L'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

Afin de faire face au surcroît d'activité au sein du service Espaces verts au plus fort de la saison, il propose au Conseil Municipal de créer, pour la période du 1er juillet au 31 août

2026 trois emplois non permanents à temps complet sur le grade d'adjoint technique (catégorie C).

La rémunération de ces emplois serait fixée par référence à l'indice brut 367 majoré 366.

Où l'exposé de Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2026, de trois emplois non permanents d'adjoints techniques à temps complet ;
- **DECIDE** que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 367 majoré 366 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 26/02/2026**

**Le Maire,
M. Francis GONZALEZ**



**La Secrétaire,
Mme Marie-José ROQUES**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Roques", is written over the name of the secretary.